

Modalités de Séjours

Public : Les séjours sont ouverts à tous les adhérents, sans distinction d'origine sociale, ethnique, politique, philosophie ou religieuse.

Agrément : Les colonies sont agréées par les ministères de tutelles

Inscription : Toute inscription est définitive lorsque le retour des fiches d'inscriptions dûment remplies et un chèque d'acompte de 50% du séjour sont retournés au siège de l'association.

Solde : Le reste du règlement s'effectue à réception de facture après le séjour. Les acomptes et les soldes peuvent être réglés par mandats administratifs, par chèque bancaire, par chèque vacances ou par virement sur notre compte.

Acheminement : Pour toutes arrivées en gare de Béziers, le transport jusqu'à la base de plein air sera facturé selon les conditions tarifaires en vigueur (35€ par trajet).

Pour un meilleur fonctionnement :

Argent de poche et objets de valeurs : Parce que tout est prévu pour eux, nous vous déconseillons l'argent de poche (un budget de 15€ par enfant maximum), les affaires et objets de valeurs.

Visites : En cas de visite sur le centre, nous vous conseillons d'avertir le directeur qui reste responsable de vos enfants jusqu'à la fin du séjour. Si votre enfant doit sortir de la base une décharge est nécessaire.

Téléphone : Il est déconseillé de téléphoner à vos enfants pendant les séjours car la plupart des centres ne disposent pas du personnel pour répondre en permanence au téléphone, mais surtout parce que la voix des parents au bout du fil, surtout pour les plus petits, pourrait être la conséquence d'un chagrin. Par contre un courrier leur fera le plus grand bien (courrier rapide par fax).

Rythmes de vie des enfants : Etant donné le caractère sportifs de certaines activités, il sera mis un accent particulier au respect du rythme de vie des enfants.

Hygiène et santé : Elle sera assurée par un adulte qualifié qui suivra la toilette et se chargera éventuellement des soins médicaux légers ou l'application de traitements en cours. Il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments. Pour tout problème de santé le nécessitant, il sera fait appel au médecin, ce dont vous serez immédiatement informé.

Frais médicaux : Tous les éventuels frais médicaux subordonnés à une ordonnance sont avancés sur le budget des centres. Les ordonnances sont fournies contre remboursement.

Fiche sanitaire sont obligatoires pour les séjours des mineurs .

Fonctionnement : Le directeur du séjour se réserve le droit de renvoi des participants qui ne respecteraient pas les règles établies et dont la conduite laisserait à désirer.

Adhésion : le montant de l'adhésion est de 20€ pour l'organisme ou le tuteur légal de ou des enfants.

Annulations :

Plus d'un mois avant, l'acompte est remboursé.

Moins d'un mois, l'acompte est dû.

Mois de deux semaines, le solde est dû.

Un séjour écourté ne pourra pas donner lieu à un remboursement .

En cas d'annulation du séjour à l'initiative de l'organisateur, l'acompte sera remboursé à qui de droit.